Communauté de communes de la Basse-Zorn

BUDGET PRIMITIF 2017

Présentation synthétique (article L2313-1 et L5211-36)

Le budget primitif est un acte de prévision et d'autorisation de l'ensemble des dépenses et recettes de l'année pour une collectivité.

Dans un contexte financier contraint par le recul important des dotations de l'Etat, les budgets primitifs 2017 de la Communauté de communes de la Basse-Zorn veillent à la préservation de la qualité du service public et au maintien du niveau d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2016 ayant été approuvés le 20 février 2017, ils sont intégrés dans les budgets primitifs 2017.

Le budget principal

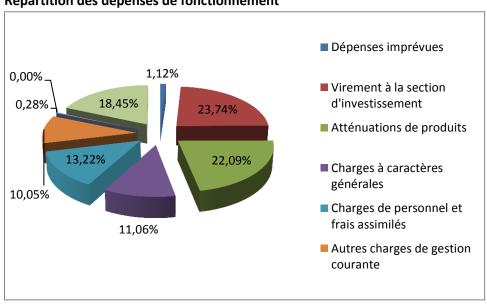
Le budget principal de la Communauté de communes s'élève à 8 321 451,25€ dont 54% est affecté à la section de fonctionnement et 46% à l'investissement.

La section de fonctionnement 2017 s'établit à :

- * 3 407 407,05€ pour les dépenses
- * 4 467 959,99€ pour les recettes

Ce qui permet de dégager un excédent de fonctionnement prévisionnel de 1 060 552,94€ qui alimentera la section d'investissement.

Répartition des dépenses de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 583 135,05€ et s'établissent comme suit :

Chapitre 022 « Dépenses imprévues » pour un montant de 50 000,00€ qui permet d'effectuer des virements de crédits depuis ce chapitre de dépenses imprévues aux autres chapitres à l'intérieur de la section si besoin.

Chapitre 023 « Atténuation de produits » pour un montant de 986 951,00€ soit 70 000,00€ de plus par rapport à 2016 du fait de l'augmentation de la contribution au FPIC de notre territoire.

Chapitre 011 « Charges à caractère général » pour un montant de 494 181,00€, contre 483 082,00€ au BP 2016. Ainsi, malgré les nouvelles dépenses nécessaires au maintien du service public (réparation de ponts, plaquette circuit cours, guide séniors, conseil intercommunal des jeunes, opération pour la promotion de la langue et culture régionale) la collectivité tente de contenir autant que possible ses dépenses de gestion.

Chapitre 012 « dépenses de personnel » pour un montant de 590 530,00€ en baisse de 119 000,00€ par rapport à 2016. Ce dernier exercice avait dû absorber la régularisation de cotisations retraite d'un agent détaché de l'Etat. Aucune création de poste n'est envisagée sur 2017.

Chapitre 65 « Autres charges courante » pour un montant de 448 827,05€ soit 78 000,00€ de plus par rapport à 2016 du fait du passage du SCOTERS au SCOTAN et des frais de fonctionnement et d'entretien liés à la compétence GEMAPI. Dans un souci d'amélioration de la gestion des cours d'eaux et surtout de lutte contre les coulées de boues et les inondations, le Conseil communautaire a opté pour la prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2017.

Chapitre 66 « charges financières » pour un montant de 12 646,00€ qui correspond au remboursement des intérêts de la dette.

0,27% 3,22% ■ Excédent de 0,00% 0,00% fonctionnement reporté 1,42% 6,74% 0.16% 13,11% ■ Atténuations de charges ■ Produits des services, domaine et ventes div ■ Impôts et taxes 75,07% ■ Dotations et participation Autres produits de gestion courante

Répartition des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 022 805,00€ et sont composées des postes suivants :

Les ressources fiscales s'élèvent à 2 776 559,00€ pour les impôts directs. Ce montant a été évalué à partir des bases définitives 2016 et tient compte d'une évolution des taux de 2,5% pour financer la compétence GEMAPI. A cela s'ajoute 487 579€ de produit CVAE et 90 000€ de recettes sur les paris hippiques.

La Dotation Globale de Fonctionnement et autres dotations s'établissent à 585 633,00€. Pour la 4^{ème} année consécutive, les collectivités doivent contribuer au redressement des finances publiques nationales et, pour ce faire, leurs dotations se voient fortement réduites par l'Etat. Pour 2017, la DGF de la CCBZ est estimée à 483 949€ (pour mémoire elle était de 763 820€ en 2013)

Les autres produits réels se répartissent comme suit :

- redevance d'occupation du domaine public pour la MAPAD : 56 695,00€
- participation de la Communauté de communes de la Région de Brumath à la régularisation des cotisations retraite : 12 257,00€

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 853 491€.

L'investissement 2017 sera essentiellement composé de travaux structurants :

- programme de voirie (travaux d'accessibilité, solde des travaux 2016 et nouveaux travaux 2017): 1 941 200€
- réalisation d'une première piste cyclable (Bietlenheim/Weyersheim): 92 000€
- travaux de rénovation à la MAPAD de Hoerdt : 35 000€
- réalisation d'un auvent de protection à l'Atelier de Jus de Pommes : 50 000€
- réalisation de la 2^{ème} phase des circuits découverte : 53 000€
- travaux d'investissement GEMAPI : 480 000€

En outre, la Communauté des communes maintient son programme de soutien aux communes membres par le versement de fonds de concours (258 281€ pour 2017) et au budget annexe eau par le versement d'une subvention d'équipement (200 000€).

Les recettes mobilisées pour financer ces investissements se répartissent en 2 catégories :

- le virement de la section de fonctionnement (capacité d'autofinancement) pour 1 060 552€
- les ressources propres constituées de l'excédent d'investissement 2016 (154 888€), de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1 071 034€), du FC TVA (442 177€) et des amortissements (824 272€)

Aucun nouvel emprunt n'est nécessaire pour mener à bien les projets 2017.

Les budgets annexes

Les principaux budgets annexes de la CCBZ sont l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères.

Il ne sera pas traité ici des budgets annexes des lotissements et micro-zones d'activités car ceux-ci s'autofinancent par la commercialisation des terrains viabilisés.

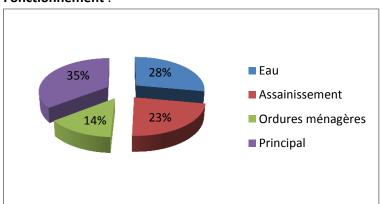
	Fonctionnement
Eau	3 515 772,39
Assainissement	2 877 404,18
Ordures ménagères	1 751 922,21

Investissement
1 411 374,14
3 926 351,14
1 262 947,45

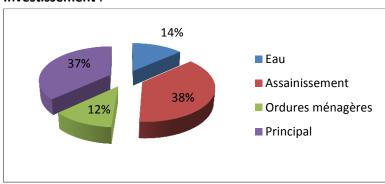
Total
4 927 146,53
6 803 755,32
3 014 869,66

Avec 14 745 771€, les budgets annexes eau, assainissement et ordures ménagères participent à 63% de la masse budgétaire totale.

Fonctionnement:



Investissement:



Le budget annexe EAU:

En fonctionnement, il s'équilibre à 3 515 772€ et comprend essentiellement les frais de gestion et d'entretien du réseau d'eau potable. Ces frais sont couverts par la redevance versée par les usagers du réseau.

La section d'investissement s'établie à 1 411 374€ et comprend principalement :

- les travaux de remplacement des conduites depuis la station de pompage vers les différents puits de captage;
- le programme pluriannuel de renouvellement des conduites eau à Hoerdt, Kurtzenhouse, Weitbruch et Weyersheim ;
- les travaux de sécurisation du réseau d'eau en partenariat avec l'EMS.

Ce programme ambitieux est financé par l'excédent d'investissement 2016 (758 749€) ainsi que la capitalisation des excédents de fonctionnement (250 000€) et par la subvention d'équipement versée par le budget principal (200 000€).

La section d'investissement 2017 s'équilibre ainsi sans recours à l'emprunt.

Le budget annexe ASSAINISSEMENT :

En fonctionnement, il s'équilibre à 2 877 404€ et comprend essentiellement les frais de gestion et d'entretien du réseau des eaux usées. Ces frais sont couverts par la redevance versée par les usagers du réseau.

La section d'investissement s'établie à 3 926 351€ et comprend principalement :

- les travaux de gainage du réseau à Marienthal, Weitbruch, Weyersheim et Bietlenheim ;
- le programme pluriannuel de renouvellement des conduites à Hoerdt et essentiellement Weyersheim pour pallier les problèmes de débordement du réseau.

L'excédent d'investissement de 2016 (1 211 152€), ainsi que la capitalisation des excédents de fonctionnement (1 100 000€) et le virement de la section de fonctionnement (1 080 787€) permettront le financement adéquat des projets.

Le budget annexe ORDURES MENAGERES :

En fonctionnement, il s'équilibre à 1 751 922€ et comprend essentiellement les frais de collecte des ordures ménagères et des recyclables, les frais de gestion des déchèteries, les éliminations de gravats, pneus etc., et les actions de communication destinées à favoriser le tri. Ces frais sont couverts par la redevance incitative des usagers du service.

Une étude sur l'optimisation des déchèteries du territoire de la CCBZ sera réalisée en 2017 et déterminera ainsi les futurs investissements à mener.